

Note de synthèse et de propositions sur un sujet d'économie

**Sujet : Développement économique local et changement climatique**

En 2015, l'agenda 2030 de l'ONU et l'Accord de Paris ont mis en évidence la nécessité de lutter contre le changement climatique dont les activités humaines sont désormais la cause avérée. Alors que les écosystèmes naturels ne parviennent plus à se régénérer, il est devenu nécessaire d'agir pour réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) et pour protéger la biodiversité. La transition écologique, qui consiste à transformer nos modes de production de consommation et de vie pour les rendre soutenables, est désormais un enjeu de premier plan porté par la Première Ministre. Les collectivités territoriales, dont l'action a un impact direct sur 15 % des émissions de GES et indirects sur 50 % (source : rapport "les solidarités territoriales, un levier pour la transition écologique", France Stratégie 2020) ont un rôle clé à jouer dans la transition écologique. Elles doivent accompagner la mutation du développement économique local tout en garantissant la cohésion sociale.

Dans cette perspective, cette note s'attache à montrer le caractère incontournable des territoires dans la conduite de la transition écologique (I), ainsi qu'à exposer les leviers dont disposent les collectivités pour ce changement (II).

I) Les territoires apparaissent comme une échelle pertinente pour conduire la transition écologique de manière rapide et résolue.

A) Le développement économique s'est construit sur un modèle productiviste qui apparaît aujourd'hui marqué par un manque de soutenabilité.

1) Historiquement, la croissance a reposé sur l'augmentation de la compétitivité des entreprises permise par la standardisation des produits et des modes de production, ainsi que par la division du travail à la fois verticale et horizontale. Cette situation a conduit à une fragmentation des chaînes de production à l'échelle mondiale et à une interdépendance forte. De fait, la parcellisation actuelle présente un double inconvénient : d'une part elle rend les chaînes d'approvisionnement vulnérables, d'autre part, elle pèse sur les transports et la logistique, renforçant les émissions de GES.

2) Le modèle productiviste, qui repose sur une hausse continue de la production et de la consommation nécessite une consommation croissante de ressources naturelles et d'énergie. Actuellement, les activités économiques consomment plus que ce que la planète peut supporter. Chaque année, 1000 milliards de gigatonnes de ressources sont consommées soit 74% de plus que ce que les écosystèmes peuvent régénérer. L'extraction et le traitement de ces ressources représentent 50% des émissions mondiales de GES. En outre, la trajectoire de la demande de biens et services est à la hausse. D'ici 2030, elle devrait augmenter de 35% pour l'alimentation, 40% pour l'eau et 50% pour l'énergie. Cette décorrélation entre les besoins de la population et les capacités planétaires doit être résolue pour limiter le changement climatique et préserver la capacité des générations futures à répondre à leurs besoins.

B) La transition écologique implique d'engager la mutation de notre système productif pour le relocaliser et le tourner vers la satisfaction des besoins humains à l'échelle territoriale.

1) Alors que les territoires ont d'abord cherché à développer une économie productive, le développement d'une économie présentielle apparaît aujourd'hui comme un nouvel objectif. Il s'agit de développer des biens et des services qui répondent aux besoins et aux attentes des résidents du territoire. Cette approche permet de rapprocher la production et la

consommation, renforçant ainsi les chaînes de valeur et réduisant l'impact environnemental des transports. Les secteurs de la santé, de l'éducation, de l'alimentation, des loisirs et de la culture sont ainsi à privilégier. Elle implique de développer de nouvelles infrastructures et de faire évoluer les pratiques de consommation. Les Français sont favorables à un tel changement. Un sondage Opinionway de septembre 2020 indique ainsi que le fait de chercher un modèle plus durable est perçu comme une manière de lutter contre les effets négatifs de la mondialisation (67 %) et contre le risque climat (66%). En outre, les collectivités sont considérées comme l'acteur public de premier plan pour construire un développement économique durable.

2) Cette orientation vers les besoins humains est à mettre en relation avec la recherche de cohésion sociale, parfois mise à mal par le récit écologique. En effet, les 50 % des Français dont le revenu est inférieur au revenu médian ne sont pas concernés par la nécessaire baisse de leurs émissions contrairement aux plus riches. Premièrement, consommant moins, ils émettent moins. Deuxièmement, intégrer des normes écologiques à son mode de vie a souvent un coût financier, difficilement abordable par les foyers les plus modestes. La crise des gilets jaunes a révélé cette tension et par là même, la nécessité de sortir la transition écologique d'un discours technique pour l'inscrire dans une vision politique.

II) L'intervention économique des collectivités doit s'inscrire dans une vision politique partagée afin d'orienter l'action de l'ensemble des acteurs vers des modes de production et de consommation plus durables.

A) Pour être soutenable, le développement économique local doit être légitime et systémique

1) La transition écologique doit s'inscrire dans un récit partagé et fédérateur. Dans son rapport Soutenabilités ! paru en mai 2022, France Stratégie explique que les crises sociale, environnementale et démocratique sont liées et nécessitent la construction d'une vision commune. Ce constat formulé au niveau national peut également l'être au niveau local. Dès lors, il convient que les élus parviennent à formuler une vision politique et à y associer l'ensemble des parties prenantes du territoire. Les projets de territoires issus de la loi Voynet de 1999 peuvent permettre de construire une telle vision.

2) La transition écologique nécessite une approche transversale des politiques publiques afin de les mettre en cohérence et d'éviter d'éventuelles externalités négatives non anticipées. Dès lors, il convient de penser la complémentarité entre l'offre de mobilité, la formation, les zones d'implantation commerciale, les zones d'habitat et celles de travail. Le Grand Genève a mis en place une réflexion coordonnée pour permettre la complémentarité de ces politiques.

3) Pour mettre en cohérence les différentes politiques publiques, il faut déterminer la bonne échelle d'intervention. Si la région, chef de file du développement économique, a un rôle central à jouer via le SRADDET et le SRDEII, d'autres échelles d'action sont nécessaires. Il s'agit d'éviter la mise en concurrence et de neutraliser les efforts. Les SCOT, pensés à l'échelle d'un bassin d'emploi ou de vie, apparaissent comme un niveau pertinent.

4) L'ensemble des acteurs du territoire doit être associé à sa transition écologique : les collectivités et leurs groupements, les entreprises, les associations, les chambres consulaires, les citoyens. Les conseils locaux de développement peuvent permettre de faire dialoguer l'ensemble de ces parties prenantes. D'autres instances peuvent être envisagées, pour rassembler certains acteurs.

B) Les collectivités disposent de marges d'action conséquentes, qui pourraient être renforcées par un soutien en ingénierie et par la formation des acteurs locaux.

1) Certains secteurs peuvent faire l'objet de politiques spécifiques, tels que l'alimentation et l'énergie. Pour l'alimentation, il s'agit de favoriser la production locale et les changements d'habitude alimentaire afin de consommer des produits moins transformés, moins carnés et de saison. Plusieurs outils peuvent être utilisés :

- le projet alimentaire de territoire tel qu'utilisé par la région Centre Val de Loire qui en a fait un outil prospectif,
- des fonds d'investissements régionaux à l'image de ce qui a été mise en place en Nouvelle Aquitaine
- un conseil alimentaire du pays comme dans le Pays des châteaux.

Sur le volet énergie, il s'agit de mettre en place des écosystèmes locaux ou "communautés locales de l'énergie". Ainsi, les Pays de la Loire ont mis en place une filière hydrogène, de la production à la distribution et à la consommation. La ville de Brest utilise les déchets de biomasse produits dans les communes avoisinantes pour produire de l'énergie.

2) Au-delà de ces interventions sectorielles, les collectivités disposent d'outils transversaux. La commande publique peut ainsi permettre d'orienter l'action des entreprises par l'insertion des clauses spécifiques et par l'allotissement qui favorise la participation des TPE et ETI aux appels d'offres. Le SPASER, rénové par la loi climat et résilience, peut être utilisé.

3) Afin d'orienter l'ensemble des acteurs du territoire vers la transition énergétique, il est nécessaire de les former. Peuvent être ainsi envisagées :

- des formations à destination des élus et des agents dispensées par le CNFPT
- des actions de sensibilisation de la population
- des interventions dans les lycées et les centres de formation
- une déclinaison régionale de la convention des entreprises pour le climat.

4) L'évaluation doit être renforcée afin de garantir la pertinence des politiques publiques en faveur de la transition écologique. Cela implique de se doter d'objectifs chiffrés comme en Nouvelle Aquitaine